COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE Compte rendu du conseil municipal

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement **D'AVIGNON**

SEANCE DU VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

L'An deux mille quatorze, et le vingt et un juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Claude AVRIL, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur François MAIMONE, Madame Françoise FABRE, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoints.

Madame Thérèse HASSEVELDE, Madame Corinne GASPARRI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Céline KRAMER, Madame Caroline BONTEMPS, Madame Isabelle BARRAGAN, Monsieur Yannick FERAUD, Madame Nicole TUDELLA, Madame Sylvie LELONG, Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u>: Madame Marie BRUN, Monsieur Serge PALOMBA (procuration à Céline KRAMER), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Serge GRADASSI (procuration à Sylvie LELONG) et Monsieur Pierre FERNANDEZ (procuration à Yannick FERAUD).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick FERAUD est désigné à l'unanimité.

Convocation et affichage: 16 juillet 2014.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 et fait procéder à un vote en vue de l'approbation de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

74. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 46/2014 DU 10/04/2014 PORTANT NOMINATION AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES DIVERS

Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

Vu la délibération n°46/2014 du 10 avril 2014 portant nomination au sein des syndicats intercommunaux et organismes divers et notamment concernant le Syndicat Intercommunal du Collège St Exupéry et le Syndicat Intercommunal d'Electrification Vauclusien.

Considérant la démission du conseil municipal de Châteauneuf-du-Pape de Madame Marie Cécile AYROLLES, il convient de la remplacer au sein des organismes où elle a été désignée représentante de la municipalité,

Vu les propositions de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE les nominations suivantes :

• Syndicat d'électrification Vauclusien

a olocullication , addition	
Titulaires	Suppléants
Salvador TENZA	François MAIMONE
Intercommunel du Collège St Evunéry	···

Syndicat Intercommunal du Collège St Exupéry

Titulaires	Suppléants		
Céline KRAMER	Michel GARCIA		
Isabelle BARRAGAN	Corinne GASPARRI		

Toute autre disposition de la délibération n°46/2014 de la 10 avril 2014 portant nomination au sein des syndicats intercommunaux et organismes divers reste inchangée.

75. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 52/2014 DU 28/04/2014 CREANT LES COMMISSIONS COMMUNALES ET NOMMANT LES MEMBRES

Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

Par délibération n°52/2014 du 28 avril 2014, le conseil municipal a décidé la création des commissions communales et la nomination des membres de ces commissions.

Suite à la démission du conseil municipal de Châteauneuf-du-Pape, de Marie-Cécile AYROLLES, il convient de la remplacer au sein de la commission communale où elle siégeait, Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Monsieur Pierre FERNANDEZ à la commission Fêtes et Evènementiel en remplacement de Madame AYROLLES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE SEANCE DU LUNDI 21 JUILLET 2014

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de modifier comme suit la composition de la commission Fêtes et évènementiel :

- o Robert TUDELLA, Président
- o Françoise FABRE
- o Pierre FERNANDEZ
- o Jean Marie ROYER
- Isabelle BARRAGAN
- Caroline BONTEMPS
- o Nicole TUDELLA
- o Sylvie LELONG

Toute autre disposition de la délibération n°52/2014 du 28 avril 2014 reste inchangée

76. CONTRACTUALISATION 2012-2014

Rapporteur: Monsieur François MAIMONE

Vu la délibération n°35 en date du 2 mars 2012 portant notamment inscription aux avenants 2012 et 2013 de la contractualisation avec le Conseil Général de Vaucluse de la 2ème phase des travaux du château.

Vu la délibération n°133 en date du 28 octobre 2013 portant approbation de la dotation du conseil général de Vaucluse au titre de l'avenant 2013 à la contractualisation,

Considérant que l'avenant 2012 a été soldé, que l'avenant 2013 n'a été que partiellement soldé et qu'il y a lieu d'appeler les dotations concernant les opérations éligibles au plus tard le 31 décembre 2014.

Considérant que le projet d'aménagement du château est en cours de révision et donc qu'il ne sera pas possible d'appeler la totalité des dotations correspondantes avant le 31 décembre 2014 et que d'autres opérations d'investissement doivent être réalisées dans de plus brefs délais,

Vu la délibération n°38 en date du 3 mars 2014 portant affectation des travaux d'extension de l'école maternelle à l'avenant 2014 de la contractualisation 2012-2014 qui doit être appelé au plus tard le 31 mars 2015,

Considérant que le projet d'extension de l'école maternelle a été abandonné et qu'il y a lieu d'affecter un nouveau projet sur l'avenant 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DEMANDE** au Conseil général de Vaucluse une modification par avenant n°1 à la contractualisation 2013
- SOLLICITE l'avenant 2014 de la contractualisation
- **AFFECTE** les opérations suivantes aux avenants 2013 et 2014 de la contractualisation 2012-2014 :

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE Compte rendu du conseil municipal

Avenants	Opérations affectées	Dépense subventionnable	Montant alloué	En attente de versement	Etat du dossier	Date limite d'appel de dotation
2013	Salle du château	52 166,41 €	31 299,85 €	31 299,85 €	dossier complet déjà envoyé au CG84	31/12/2014
2013	RIS lumineux	18 240,00 €	10 944,00 €	0,00 €	dossier nouveau	31/12/2014
2013	Aménagement dortoir maternelle	22 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	dossier nouveau	31/12/2014
2013	Feux tricolores (solde)	19 426,59 €	11 655,95 €	0,00 €	dossier nouveau	31/12/2014
2014	Vidéoprotection	112 333.33 €	67 400,00 €	0,00 €	31/12/2014	31/03/2015

- SOLLICITE auprès du Conseil Général de Vaucluse, compte tenu des brefs délais de clôture des opérations, une dérogation afin d'engager les travaux avant la notification de subventions sans préjuger de l'attribution de l'aide
- AUTORISE Monsieur le Maire à fournir dans les meilleurs délais tout document utile au Conseil Général de Vaucluse pour l'instruction de ces dossiers (plans de financement, relevés de mandats...) et à signer tout document relatif à ce dossier

77. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/2014 DU 03/03/2014 PORTANT SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE « RCS RHONE OUVEZE »

Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

Par délibération n°22/2014 du 03 mars 2014, le conseil municipal de Châteauneuf-du-Pape a attribué une subvention annuelle à l'association sportive « Rugby Châteauneuf du Pape Sorgues Rhône Ouvèze » d'un montant de 36 000,00 €.

Considérant que lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Avenir Sportif de Bédarrides – Section Rugby du 10 juillet 2014 les statuts de l'association ont été modifiés pour donner naissance à l'Association Sportive Bédarrides/Châteauneuf du Pape Rugby, Considérant que ce rapprochement permet :

- d'optimiser l'utilisation du stade municipal Trintignant
- de porter l'équipe au niveau Fédéral 2 et non division d'honneur (gain de 2 niveaux)
- de développer l'école de rugby

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE SEANCE DU LUNDI 21 JUILLET 2014

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par ailleurs la délibération n°119 en date du 30 novembre 2012 portant mise à disposition de la Commune par l'association Rugby Châteauneuf du Pape Sorgues Rhône Ouvèze de minibus. Considérant que cette mise à disposition donne lieu au versement d'une subvention spécifique à hauteur de 3 600.00 € et que la nouvelle association créée reste propriétaire des véhicules. Afin de ne pas alourdir les procédures et de relancer la nouvelle association, il conviendrait d'intégrer cette subvention dans la subvention globale de fonctionnement.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- RETIRE la subvention allouée au RCS Rhône Ouvèze par délibération n°22/2014 du 03 mars 2014
- ALLOUE à l'Association Sportive Bédarrides/Châteauneuf du Pape Rugby une subvention de fonctionnement de 40 000.00 €.
- **DIT** que ces crédits seront ouverts à l'article budgétaire 6574 du budget principal de la Commune.
- **DIT** que toute autre disposition de la délibération n°22/2014 du 03 mars 2014 reste inchangée.

78. ABANDON DU PROJET D'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE

Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

Par délibérations du 2 mars 2012 et du 25 juin 2013 le conseil municipal a décidé la construction d'une station de lavage pour pulvérisateurs agricoles et a demandé et obtenu différentes aides financières de la part de l'Agence de l'Eau, du FEADER et de la Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Maire expose que le projet tel qu'il a été monté n'est pas opportun notamment compte tenu des points suivants :

- Le terrain préconisé pour l'installation de la station de lavage porte grandement atteinte à l'esthétique du village
- Si l'investissement de base pourrait paraître abordable pour les finances de la commune (288 000.00 €), notamment compte tenu des aides octroyées (193 369.00 €), la gestion à terme des installations engendrerait un coût difficilement maitrisable et trop lourd pour les finances communales (entretien, création d'un emploi envisagé).
- La gestion à long terme du dispositif comporte trop d'incertitudes et s'avère d'une complexité qui n'a pas à être supportée par une Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 3 voix contre (Nicole TUDELLA, Sylvie LELONG et par procuration Serge GRADASSI),

- ABANDONNE le projet d'installation d'une station de lavage
- RENONCE aux différentes subventions allouées pour cet investissement

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE Compte rendu du conseil municipal

79. <u>DOSSIERS OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE</u> L'HABITAT (OPAH)

Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

La Communauté de Communes a la compétence pour « la politique du logement et cadre de vie» et a adopté son 1^{er} Programme Local de l'Habitat en janvier 2011.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la CCPRO a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale, qui a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la CCPRO, chacune des six Communes du territoire intercommunal pour leur propre périmètre, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région PACA ainsi que du Département de Vaucluse.

Depuis le 12 septembre 2012, la Convention d'OPAH signée par l'ensemble des partenaires précédemment cités est effective sur le territoire de la CCPRO. VU le budget annuel prévu pour l'OPAH, Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

• ATTRIBUE une subvention dans le cadre de l'OPAH aux propriétaires occupant à Châteauneuf-du-Pape suivants :

N° de dossier	Titre au nom duquel l'aide est allouée	Noms des propriétaires occupants	Adresse du logement concerné	Montant de l'aide	Bénéficiaire
02-2014	Travaux d'autonomie	Monsieur et Madame Manuel CHAVES	93, rue de la Cavalerie à Châteauneuf du Pape	1 015.00 €	C.C.A.S. de Châteauneuf du Pape mandataire
03-2014	Travaux lourds	Madame Lucie ABBAMONTE	6, rue des Papes à Châteauneuf du Pape	4 006.00 €	Madame Lucie ABBAMONTE

- DIT que les subventions seront versées aux bénéficiaires dans ces dossiers, dès la réception de l'avis de paiement des subventions de l'ANAH,
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget principal 2014 à l'article 20422.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Yannick FERAUD Secrétaire de séance Claude AVRII Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-DU-PAP SEANCE DU LUNDI 21 JUILLET 2014

Affiché le 28 juillet 2014